

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



14 novembre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation

déposée par M. David LEISTERH et Mme Clémentine BARZIN

DÉVELOPPEMENTS

À la suite de la création de la Région Bruxelles-Capitale en 1989, l'Assemblée de la Commission communautaire française est mise en place. Elle reçoit de la Communauté française la charge des matières personnalisables comme la santé et l'aide aux personnes. En 1993, elle reçoit également la compétence de la formation professionnelle. Bruxelles Formation est ainsi créé par *le décret du 17 mars 1994 de la Commission communautaire française portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle* et mis en place avec pour missions principales : l'organisation et la gestion de la formation professionnelle.

Malgré d'importants investissements dans la politique de formation professionnelle et malgré une centaine de métiers en pénurie, la Région de Bruxelles-Capitale affiche le plus faible taux d'emploi du pays. En 2021, le taux d'emploi des 20-64 ans était de 62,2 % en région bruxelloise contre 65,2 % en Wallonie et 75,3 % en Flandre ⁽¹⁾. Au regard de l'évolution des statistiques régionales ces 10 dernières années, on voit que Bruxelles n'a pas réussi à rattraper son retard en matière de taux d'emploi. De 2011 à 2021, le taux d'emploi des 20-64 ans est passé de 58,2 % à 62,2 % à Bruxelles (+ 4 %), tandis qu'en Flandre il passe de 71,8 % à 75,3 % (+ 3,5 %) et en Wallonie de 62,2 % à 65,2 % (+ 3 %) ⁽²⁾, soit une progression à un rythme relativement similaire mais un taux de départ bien en-deçà de la moyenne nationale.

Pour l'année 2021 le taux de chômage était de 12,5 % à Bruxelles, 3,9 % en Flandre et 8,9 % en Wallonie ⁽³⁾. Le rapport d'Actiris pour le mois de septembre 2022 dénombre 88.086 demandeurs d'emplois inoccupés. Parmi ceux-ci, 48,4 % d'entre eux sont inoccupés depuis plus de 2 ans ⁽⁴⁾.

S'il est vrai que le taux de chômage à Bruxelles connaît une évolution plutôt à la baisse, il reste encore beaucoup trop élevé, notamment par rapport aux deux autres Régions du pays.

La Région de Bruxelles-Capitale compte actuellement 113 métiers identifiés comme fonctions critiques ⁽⁵⁾, pour lesquelles les employeurs peinent à recruter. Depuis 20 ans, on observe les mêmes pénuries de recrutement dans les mêmes secteurs.

Le budget accordé à Bruxelles Formation pour 2022 s'élève à 84.354.437 € ⁽⁶⁾.

La formation professionnelle doit être un outil efficace pour insérer durablement les chercheurs d'emploi sur le marché du travail. Il est impératif que Bruxelles-Formation passe d'une politique d'objectifs à une politique de résultats. Notre Région reçoit beaucoup d'offres d'emploi et compte encore un nombre important de demandeurs d'emploi inoccupés. À cet égard, force est de constater que l'offre de formation doit encore être améliorée au regard de la demande de recrutement sur le marché du travail. La liste des fonctions critiques pour la Région de Bruxelles-Capitale s'allonge ces dernières années. Il est impératif de mieux faire correspondre l'offre avec la demande d'emploi. Nous devons nous assurer que les deniers publics octroyés à Bruxelles Formation soient investis dans des politiques efficaces en termes de formation professionnelle et que les effets de celles-ci profitent pleinement à toutes les Bruxelloises et tous les Bruxellois. Il en va de la bonne gestion de l'argent public.

Cette proposition de résolution vise à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation par un prestataire indépendant. Cet auditeur sera chargé d'analyser si les politiques de formation professionnelle menées ces 5 dernières années ont été élaborées et réalisées selon des critères de faisabilité, d'efficacité et d'efficience. De plus, cet audit se concentrera spécifiquement sur les résultats des politiques de formation professionnelle menées ces 5 dernières années selon les indicateurs suivants : taux de réussite, taux d'insertion sur le marché du travail et ainsi que la durabilité dans l'emploi. Les résultats de cet audit seront complémentaires à l'évaluation du Contrat de gestion de Bruxelles-Formation.

(1) <https://www.nbb.be/fr/publications-et-recherche/evolutions-statistiques-de-lemploi/marche-du-travail/taux-demploi-par-age>

(2) https://www.nbb.be/doc/dq/cse/fr/marche_7_fr.xlsx

(3) https://www.nbb.be/doc/dq/cse/fr/marche_12_fr.xlsx

(4) <https://www.actiris.brussels/media/s3lfhpqs/rapport-mensuel-septembre-2022-h-32081C3D.pdf>

(5) <https://www.lesoir.be/451740/article/2022-06-30/bruxelles-113-metiers-en-penurie-le-marche-du-travail-reste-sous-tension>

(6) https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/02/PDA-2022_web.pdf

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

- Vu le décret du 17 mars 1994 de la Commission communautaire française portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle;
- Vu l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle;
- Considérant que les politiques en matière de formation professionnelle menées par Bruxelles Formation sur la base des principes de faisabilité, d'efficacité et d'efficacités sont de la plus grande importance pour Bruxelles et les Bruxellois;
- Considérant que Bruxelles est la Région qui affichait le plus faible taux d'emploi du pays;
- Considérant que le principal problème reste l'accès à l'emploi et à la formation;
- Considérant que le taux de chômage à Bruxelles est plus élevé que dans les deux autres Régions de notre pays;
- Considérant que le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés est actuellement de 88.086 personnes;
- Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale compte actuellement 113 métiers identifiés comme fonctions critiques;
- Considérant que le budget des moyens octroyés à Bruxelles Formation dépasse actuellement les 80.000.000 €.

Demande au Collège de la Commission communautaire française :

1. De désigner un prestataire indépendant afin de réaliser un audit externe de Bruxelles Formation et des politiques de formation professionnelle menées ces 5 dernières années en Région de Bruxelles-Capitale. Cet audit externe devra particulièrement veiller à analyser la mise en application des critères suivants lors de l'élaboration des politiques en matière de formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale :
 - Faisabilité : comment les politiques de formation professionnelle ont été élaborées selon les besoins de la Région en termes de formation des Bruxellois, comment les objectifs à atteindre ont été définis, quels sont les retours sur investissement espérés et est-ce qu'une évaluation des risques a été opérée ?
 - L'efficacité : dans quelles mesures les politiques de formation professionnelle menées par Bruxelles Formation ont-elles produit des résultats positifs pour le public bruxellois visé et par rapport à leur insertion sur le marché du travail ?
 - L'efficience : quel rapport y a-t-il entre les moyens mobilisés et les résultats obtenus ? Les moyens financiers, humains et matériels sont-ils utilisés de manière optimale ?
2. De charger le même auditeur d'analyser les résultats des politiques de formation professionnelle menées ces 5 dernières années selon les indicateurs suivants : taux de réussite, taux d'insertion à l'emploi et durabilité dans l'emploi.

David LEISTERH
Clémentine BARZIN